

La Halifax Fire Insurance Co. est la première compagnie purement canadienne que l'on connaisse; fondée en 1809 sous le nom de Nova Scotia Fire Association, elle reçut une charte en 1819 et exerça ses opérations dans la province de Nouvelle-Ecosse, jusqu'en 1919, alors qu'elle obtint une charte fédérale. Parmi les autres plus anciennes compagnies d'assurance contre l'incendie, on doit citer les suivantes: Quebec Fire Assurance Co., qui commença ses opérations en 1818 et restreignit son champ à la province de Québec; British America Assurance Co., incorporée en 1833, la plus ancienne compagnie d'Ontario; Western Assurance Co., organisée en 1851 et qui devint rapidement l'une des plus importantes compagnies d'assurance de ce continent; plus deux compagnies américaines: Ætna Insurance Co. of Hartford, Conn., et Hartford Fire Insurance Co., qui étendirent leurs opérations au Canada, l'une en 1821 et l'autre en 1836.

Il résulte du rapport du Surintendant des Assurances pour l'année terminée le 31 décembre 1934 que 235 compagnies couvraient des risques d'incendie au Canada, dont 50 canadiennes, 67 britanniques et 118 étrangères, tandis qu'en 1875, première année dont on possède des chiffres complets, ces compagnies étaient au nombre de 27, dont 11 canadiennes, 13 britanniques et 3 américaines. D'où il suit que les compagnies britanniques et étrangères, qui représentaient autrefois 59 p.c. de la totalité, forment aujourd'hui près de 79 p.c. de l'ensemble des compagnies d'assurance opérant au Canada, situation qui contraste avec l'assurance-vie, où dominent les compagnies canadiennes.

Bien qu'à ses débuts l'assurance contre l'incendie au Canada ne fût pas précisément lucrative, les progrès sérieux accomplis dans la construction des maisons et l'usage de plus en plus répandu des moyens de protection contre l'incendie ont sensiblement réduit le danger de grandes conflagrations et placent les risques assumés au Canada par les compagnies sur un pied d'égalité avec ceux des autres pays.

L'un des faits saillants révélés en ces dernières années, outre la forte proportion de compagnies britanniques et étrangères, est l'augmentation ininterrompue du nombre de compagnies mutuelles et coopératives. Ces compagnies, dont tous les bénéfices sont encaissés par leurs membres et toutes les pertes directement supportées par eux, commencent à faire sentir leur concurrence dans le champ de l'assurance contre l'incendie.

**Statistique de l'assurance contre l'incendie.**—Les tableaux statistiques qui suivent, consacrés à l'assurance contre l'incendie au Canada, font ressortir sa grande expansion depuis 1869 et donnent le détail des opérations de chaque compagnie en 1934. Le montant net des risques d'incendie couverts par les compagnies à charte fédérale, le 31 décembre 1934 s'élevait à \$8,804,840,676, et par les compagnies à charte provinciale, à la même date, à \$1,240,396,613. Ainsi, le grand total des risques d'incendie en vigueur au 31 décembre 1934 était d'environ \$10,045,237,289.\*

Les chiffres au tableau 1 montrent l'essor des compagnies à charte fédérale depuis 1869, les rapports entre les pertes payées et la somme nette des primes, et la fluctuation du coût par \$100 d'assurance. On remarque que le coût de l'assurance a atteint son maximum en 1904 et 1905 mais que depuis il est tombé graduellement tous les ans, sauf en 1921, 1922 et 1924. Depuis 1905, il a diminué de 53.75 p.c. Le tableau 2 donne les opérations canadiennes pour chaque compagnie en 1934,

\* D'après les chiffres préliminaires les polices d'assurance-feu émises par les sociétés à charte fédérale ont décréu de \$35,652,689 en 1935.